

Délibération

Mises à jour du Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge régulièrement réunie au siège de l'établissement public, le 29 juin 2017, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice, le quorum étant atteint,

Vu le règlement intérieur en vigueur de la CCI Rochefort et Saintonge, et notamment son article P-S2-2 qui précise que le règlement intérieur « est adopté par l'assemblée générale et est homologué par l'autorité de tutelle dans les deux mois suivant sa réception. Toute modification du règlement intérieur est adoptée et homologuée dans les mêmes conditions ».

Vu les délibérations de la CCI Rochefort et Saintonge des 22/11/2016 et 30/3/2017 pour procéder aux nominations visées par le règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge, impliquant la mise à jour des annexes suivantes :

- Annexe 1 – Liste des membres élus en exercice (AG 22/11/2016)
- Annexe 2 – Liste des membres associés en exercice (AG 30/3/2017)
- Annexe 2 Bis– Liste des Conseillers Techniques en exercice (AG 30/3/2017)
- Annexe 3 – Barème de remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement engagés par les membres élus titulaires et les membres associés dans le cadre de leur mandat (AG 30/03/2017)
- Annexe 4 – Tableau d'intérim du Président (AG 22/11/2016)
- Annexe 5 – Liste et fonctions des membres du bureau (AG 22/11/2016)
- Annexe 6 – Délégations de signature du Président (AG 30/3/2017)
- Annexe 7 – Composition de la Commission des finances (AG 22/11/2016)
- Annexe 8 – Composition de la Commission consultative des marchés (AG 30/3/2017)
- Annexe 9 – Composition de la Commission de prévention des conflits d'intérêts (AG 22/11/2016)

Vu l'article 2 du décret 2016-427 du 11 avril 2016 portant création la CCI de Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, devenue CCI de Région Nouvelle Aquitaine, impliquant la substitution du terme « CCI Poitou-Charentes » par « CCI Nouvelle Aquitaine ».

Vu les recommandations de CCI France pour conforter l'identité nationale du réseau qui conduisent à utiliser a dénomination courante « CCI Rochefort et Saintonge » ou « Chambre de commerce et d'industrie Rochefort et Saintonge » en lieu et place de « CCI de Rochefort et de Saintonge » ou « Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort et de Saintonge »

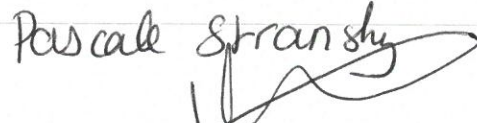

Décide :

D'adopter le Règlement intérieur de la CCI Rochefort et Saintonge ainsi mis à jour.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 29 juin 2017, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	32
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	17
Nombre de membres élus présents	28
Nombre de votants	26
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

 Pascale Stransky Secrétaire de séance	 Hervé Fauchet Président
---	--